VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 12 décembre 2024, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2024-00855 354, 27e Avenue (lot 6 540 461)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial de deux étages avec un terrain : - d'une superficie de 334 m² au lieu de 370 m² ; - d'une profondeur de 26,67 m au lieu de 30 m.
Dossier 2024-00858 101, 15e Avenue (lot actuel 1 606 818) (lot projeté 6 661 497)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment trifamilial jumelé avec un terrain : - d'une superficie de 383,2 m² au lieu de 410 m²; - d'un frontage de 11,43 m au lieu de 12 m.
Dossier 2024-00859 101 A, 15e Avenue (lot actuel 1 606 818) (lot projeté 6 661 496)	D'autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment trifamilial jumelé avec un terrain : - d'une superficie pour le terrain de 383,3 m² au lieu de 410 m² ; - d'un frontage de 11,43 m au lieu de 12 m.
Dossier 2024-00833 (lot 6 313 759) Projet bout de la 7e Avenue	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation contiguë avec un coefficient d'emprise au sol de 43,8 % au lieu de 30 % .
Dossier 2024-00866 (lot 6 313 760) Projet bout de la 7e Avenue	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation contiguë avec un coefficient d'emprise au sol de 43,8 % au lieu de 30 % .
Dossier 2024-00840 (lot 6 650 603) Projet bout de la 7e Avenue	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation contiguë avec un coefficient d'emprise au sol de 42,1 % au lieu de 30 %.
Dossier 2024-00839 (lot 6 650 604) Projet bout de la 7e Avenue	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation contiguë avec un coefficient d'emprise au sol de 43,3 % au lieu de 30 % .
Dossier 2024-00838 (lot 6 650 605) Projet bout de la 7e Avenue	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation contiguë avec un coefficient d'emprise au sol de 43,5 % au lieu de 30 % .

Fait à Deux-Montagnes, le 26 novembre 2024.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques

****

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Robichaud, avocat, o.m.a., greffier de la Ville de Deux-Montagnes, certifie que j'ai publié l'avis public de dérogations mineures en le faisant paraître sur le Site Internet de la Ville et en l'affichant sur le babillard de l'hôtel de ville le 26 novembre 2024.

Fait à Deux-Montagnes, ce 27 novembre 2024.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques